



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhli, Félix Boudru, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, Florence Lepoivre, *Conseillers*.

Séance du 19.11.19

#Objet : Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Modifications budgétaires n°1 2019.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 9 juillet 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2019 ;

Considérant que la Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours sollicite une intervention financière de 5.029,69 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata du nombre de fidèles qui y sont domiciliés ;

Vu que 4000 fidèles habitent notre commune et 2000 la commune d'Auderghem et que dès lors la quote-part est fixée comme suit :

Watermael-Boitsfort	:	$5.029,69 \text{ €} \times 4000/6000 = 3.353,13 \text{ €}$
Auderghem	:	$5.029,69 \text{ €} \times 2000/6000 = 1.676,56 \text{ €}$

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre ;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation par les autorités supérieures du budget modifié qui se résume comme suit :

	<i>Budget</i>	<i>Budget modifié</i>
Recettes	29.520,04 €	31.549,73 €
Dépenses	29.520,04 €	31.549,73 €
Excédent	-	-

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 14 votes positifs, 11 abstentions.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Laurent Van Steensel.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye